

Madame **Simone Veil**, Présidente d'honneur

Charte « Les Amis du Groupe SOS »

Préambule

« Les Amis du Groupe SOS » est l'appellation donnée à un groupement de fait réunissant l'ensemble des personnes physiques soutenant les actions et projets du Groupe SOS.

La Charte des « Amis du Groupe SOS » a pour objectif de créer un lien étroit entre les membres afin :

- De promouvoir leurs principes et leurs convictions
- De définir et structurer les fondements et le fonctionnement de leur action

Statut

Les « Amis du Groupe SOS » n'est pas une personne morale et ne constitue pas une entité juridique propre.

Faire partie des « Amis du Groupe SOS » c'est adhérer à la présente Charte ainsi qu'aux valeurs du Groupe SOS (définies plus bas) et être animé(e) par une volonté de soutien aux actions du Groupe SOS, par le partage de valeurs communes, par le sentiment d'appartenance à une même entité.

Définition des liens entre le Groupe SOS et « Les Amis du Groupe SOS »

Les « Amis du Groupe SOS » soutiennent activement le développement des actions de solidarité du Groupe SOS.

Le Groupe SOS s'engage à entretenir une relation privilégiée avec les « Amis du Groupe SOS », qui passe par une information périodique sur les projets du Groupe, des propositions de rencontres régulières (dîners ou conférences thématiques, visites d'établissements...) et une sollicitation ponctuelle des « Amis du Groupe SOS » dans le cadre du développement de la stratégie de collecte de fonds.

Objet

Les « Amis du Groupe SOS » ont pour objet de:

- Rassembler les personnes physiques qui soutiennent le développement des actions de solidarité du Groupe SOS soit par un don, soit par une implication personnelle et l'allocation de moyens spécifiques à la poursuite et au développement des actions de solidarité du Groupe SOS (expertises etc...)
- Promouvoir le plus largement possible l'image et les actions du Groupe SOS.
- Contribuer à la stratégie et/ou au développement de la collecte de fonds.

Gouvernance

L'animation des «Amis du Groupe SOS» s'effectue sous la responsabilité du délégué général du Groupe SOS et est mise en œuvre par un responsable coordination, nommé au sein de l'équipe Relation Partenaires du Groupe SOS.

Les membres

Les «Amis du Groupe SOS» se composent de membres, personnes physiques, qui peuvent répondre à l'un ou plusieurs des profils suivants :

- Les « **Amis donateurs** » qui soutiennent le Groupe SOS par un don.
- Les « **Amis ambassadeurs** » qui soutiennent le Groupe SOS en apportant leur réseau.
- Les « **Amis experts** » qui soutiennent le Groupe SOS en apportant leur expertise au service de la stratégie de collecte de fonds.

Les conditions d'adhésion

Les conditions à remplir pour devenir Amis du Groupe SOS :

- Avoir effectué un don annuel supérieur à 5 000 € au cours des 2 années civiles précédentes ou avoir effectué un seul don supérieur à 20 000 € ou à défaut soutenir le Groupe en apportant bénévolement son réseau ou son expertise au service de la stratégie de collecte de fonds pour le Groupe SOS.
- Adhérer aux valeurs du Groupe SOS
- Adhérer à la présente Charte

Les Valeurs du Groupe SOS

Respect de la personne

Le Groupe SOS a la volonté de répondre au plus près aux besoins des personnes dans le respect de leur identité. Son action vise à favoriser leur autonomie et leur capacité d'expression afin que chacun puisse avoir les moyens d'exercer ses responsabilités de citoyen.

Le respect des personnes passant par la qualité de l'accueil qui leur est proposé, il porte une attention particulière aux conditions d'hygiène, de confort, d'intimité et d'esthétique des lieux d'accueil.

Egalité des droits

Refusant toute forme de discrimination quel que soit son fondement : le sexe, les origines ethniques ou sociales, la langue, la religion, les opinions politiques, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, il s'engage à respecter l'égalité des droits à tous les niveaux de son action et à la promouvoir au sein de la société.

Laïcité et indépendance

Le Groupe SOS est indépendant. Il n'est l'émanation d'aucun courant religieux ou politique. Il lutte contre les exclusions et vient en aide aux personnes en difficultés en ayant en permanence la volonté de promouvoir les principes de tolérance, de respect des croyances et des convictions politiques.

Les interventions sociales ou sanitaires assurées par les professionnels du Groupe s'effectuent dans le cadre d'une stricte neutralité vis-à-vis de l'utilisateur.

Fécondité sociale

Nous sommes persuadés que tout individu recèle une richesse personnelle qui peut être utile à l'ensemble de ses contemporains. Les histoires les plus difficiles, les traumatismes les plus profonds, n'aboutissent jamais à l'anéantissement de la richesse qui réside en chacun de nous.

Une organisation sociale au service des individus

Les rapports sociaux ne doivent pas être conditionnés par le profit individuel. Les formes de l'économie sociale et solidaire sont à même d'atteindre cet objectif. Le Groupe s'engage aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir une autre vision des rapports économiques.

Retrait de la liste des membres des « Amis du Groupe SOS »

Ne fera plus partie des « Amis du Groupe SOS » tout membre qui ne se conformerait pas ou plus aux conditions d'adhésion énoncées ci-dessus, aux valeurs du Groupe SOS et aux principes de la présente Charte.

Un membre peut se retirer des Amis du Groupe SOS à tout moment sur simple demande écrite.

Les avantages liés à la qualité de membre

Tout Ami bénéficiera de divers avantages dont :

- Réception de la lettre des Amis, lettre d'information trimestrielle sur les activités du Groupe SOS, ses projets.
- Offre gratuite du journal Interdépendances, publication trimestrielle du Groupe SOS
- Invitation à des visites privées d'établissements du Groupe.
- Invitation exceptionnelle à certains dîners, soirées ou conférences organisés par le Groupe SOS.

Confidentialité

Le groupement des « Amis du Groupe SOS » garantit la confidentialité et la protection des données personnelles, et de toutes informations recueillies concernant ses membres.

Seuls le nom, prénom et fonction de chaque membre seront communiqués aux autres membres des « Amis du Groupe SOS ».

En matière de communication extérieure, les membres des « Amis du Groupe SOS » et le Groupe SOS s'engagent au respect de l'anonymat pour les membres qui le souhaitent.

L'accord préalable systématique des membres du groupement des « Amis du Groupe SOS » sera expressément requis avant toute divulgation de leur identité dans un support de communication du Groupe SOS (lettre des Amis du Groupe SOS, site des Amis du Groupe SOS, ...)

Acceptation de la présente charte

La présente Charte est mise à disposition des personnes physiques désirant devenir Ami du Groupe SOS et remplissant les conditions d'adhésion à ce groupement.

Elle doit être lue et acceptée par chaque membre des « Amis du Groupe SOS ».

L'octroi d'un don au profit du Groupe SOS dans les conditions définies ci-dessus entraîne une proposition à rejoindre les « Amis du Groupe SOS ». Le donateur a le choix d'accepter de devenir membre par simple signature de la présente Charte.